

<b>Mission 1 : le combat pour l'emploi local</b>	<b>M1</b>
<b>Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain</b>	<b>A3</b>
<b>Informatisation des E.P.L.E. et équipement numérique individuel</b>	<b>334</b>

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** le Code de l'éducation,  
**VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,  
**VU** la délibération du Conseil régional des 23 et 24 juin 2016 adoptant le Pacte régional pour la ruralité,  
**VU** l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional en date du 14 décembre 2021,

**CONSIDERANT** le débat d'orientations budgétaires intervenu lors de la séance du Conseil régional des 21 et 22 octobre 2021,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** la tenue de la commission Jeunesse, emploi, formations, lycée et orientation

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE**

l'inscription au Budget primitif 2022, d'une dotation de 23 300 000 € d'autorisations de programme et de 2 850 000 € d'autorisations d'engagement et de 24 100 000 € de crédit de paiement en investissement et de 3 478 000 € de crédit de paiement en fonctionnement au titre du programme n° 334 : "Informatisation des EPLE et équipement numérique individuel " ;

**AFFECTE**

une autorisation de programme d'un montant de 23 000 000 € pour le renouvellement d'équipements informatiques dans les EPLE, l'acquisition d'équipements pour la mise en œuvre de l'axe numérique du lycée 4.0 et l'équipement individuel des lycéens ;

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement d'un montant de 1 450 000 € pour les dépenses de prestations de maintenance liées aux équipements informatiques et la mise en œuvre de l'axe numérique du lycée 4.0 ;

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement d'un montant de 60 000 € pour les dépenses de gestion de

projet liées au renouvellement des infrastructures informatiques nécessaires aux apprentissages des élèves du BTS SIO ;

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement d'un montant de 620 000 € pour les dépenses de gestion de projet et de logistique du dispositif d'équipement individuel des élèves des lycées publics et privés ;

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement d'un montant de 260 000 € pour les dépenses de maintien en conditions opérationnelles du nuage éducatif régional et des lycées en proximité ;

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement d'un montant de 390 000 € pour les dépenses d'administration, d'hébergement, d'exploitation et de maintenance applicative de la solution ENT ;

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement d'un montant de 20 000 € pour la fourniture logicielle et gestion de projet, aide en ligne et support ;

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement d'un montant de 50 000 € pour la poursuite des opérations de recyclage des déchets électroniques associés aux équipements informatiques et audiovisuels pour les lycées publics.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

**ADOPTÉ**

Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Groupe L'Ecologie Ensemble, Groupe Démocrates et progressistes, Groupe Rassemblement National pour les Pays de la Loire

REÇU le 20/12/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs